

## REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2023 (populations scolaires)

**Article 1- Organisateur /objet du concours** - Le CAUE 30 organise son cinquième Concours Photographique intitulé *Aux arts, photographes !* complété par une journée de formation avec pratique photographique inscrite au Plan Académique de Formation (PAF).

**Article 2 - Conditions de participation** - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les élèves des écoles, collèges et lycées gardois. L'enseignant inscrit sa classe entière.

**Article 3 - Thème** - Le thème de la cinquième édition du concours photographique s'organise autour de cette thématique des arts dans l'espace public. Ces arts qui déstabilisent, valorisent, créent l'expérience, questionnent... Et s'installent dans les rues, les places... Des arts à la disposition de tous, hors les murs et issus de nos espaces du quotidien. Les participants à ce concours sont invités à saisir toutes les formes d'art qui peuvent être rencontrées en extérieur (fresque murale, sculptures, vitraux, arts de façade ou toutes visions personnelles).

**Article 4 - Règles du concours** - Ouverture du concours du 17 octobre 2022 au 31 mars 2023. 1 à 4 photos d'élèves au maximum par classe - chacune obligatoirement accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre - seront sélectionnées par les enseignants dans leur travail avec la classe. Adresser au format numérique JPG (**résolution minimum 300 dpi, à respecter**) à [t.baumet@caue30.fr](mailto:t.baumet@caue30.fr) avant le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Les inscriptions de ou des classes se feront par internet sur le site [www.les-caue-occitanie.fr/gard](http://www.les-caue-occitanie.fr/gard) avec un formulaire par classe et en téléchargeant le « règlement Scolaire ».

Pour chaque inscription, les classes fourniront leurs coordonnées : nom et adresse de l'établissement, numéro de téléphone, adresse e-mail, nom de l'enseignant, discipline enseignée, niveau de la classe. Un numéro de participation sera attribué à chaque classe.

**Article 5 - Conditions de validation du dossier :**

- \* Photographies prises dans le Gard, respectivement assorties d'un titre et d'un court texte.
- \* Exclusion des photos retravaillées et des photomontages ;
- \* Chaque photographie sera accompagnée de la fiche ci-dessous complétée ;
- \* Inscriptions sur le site [www.les-caue-occitanie.fr/gard](http://www.les-caue-occitanie.fr/gard)
- \* Pas plus de 2 auteurs ne doivent être mentionnés

**Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix** - Jury pluridisciplinaire (architectes, photographes, représentants de l'Education Nationale, DAAC, DRAC...)

Critères d'évaluation : inventivité, pertinence, esthétique, qualité argumentative des textes.

**Article 7 - Promotion** - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, les productions de tous les participants et notamment le résultat des travaux des classes participantes et des élèves, leur nom et celui de l'établissement scolaire, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

**Article 8 - loi Informatique et Libertés** - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours « Aux arts, photographes ! » et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à ....., le ...../...../.....

**Fiche à joindre à chaque photographie**

N° attribué lors de l'inscription :

Etablissement scolaire :

Commune de l'établissement :

Classe et discipline :

Chef d'établissement (nom et prénom) :

Enseignant (nom et prénom) :

Adresse mail personnelle (important) :

Téléphone portable (important) :

(ces données privées ne seront pas divulguées et utilisées exclusivement dans le cadre du concours photo)

Auteur de la photo (nom et prénom + sexe F ou M), ne pas mentionner plus de 2 auteurs

**Coordonnées complètes de l'auteur**

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; le cliché numérique fourni utilisera ce même titre) :

Texte accompagnant la photo (5 lignes maximum) :

Texte résumant si besoin la démarche pédagogique, soulignant l'implication des élèves et présentant les éventuels intervenants partenaires de l'activité (5 lignes maximum) :